

## **L'AN DEUX MIL ONZE, le QUINZE du mois d'AVRIL**

**Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,  
dûment convoqué le 08 avril 2011 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.**

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BOIRON-LAYUS, BOYER, COJAN, CHARTIE, FAIVRE, GAUTIER, GUÉRIN, JÉZÉQUEL, JOUANY, LEBRETON, LE GUEN, LE MASSON, LE HÉNAFF, LEFEBVRE, MAINAGE, PICARD, PRAT-LE MOAL, RIOU, ROUZIERE, TAILLANDIER, TOUZÉ, VELLA.

Procurations : NÉDÉLLEC à PRAT-LE MOAL et JÉZÉQUEL à FAIVRE

Absent : DUGLUÉ

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 25 février 2011. Une observation est formulée : Le mandat donné par Monsieur VELLA à Michel LISSILLOUR n'ayant pas été utilisé compte tenu de sa présence dès le début de séance, il n'y a pas lieu de le faire figurer . PV approuvé sans autre observation.

Monsieur le Maire propose, après avoir remis à chaque conseiller une copie des deux projets de délibération, deux ajouts à l'ordre du jour :

- Le premier est relatif à une demande d'autorisation d'ester en justice pour les affaires judiciaires, suite à la signification du jugement, remis le 13 avril 2011 au Maire par un huissier, portant sur les dégradations commises à l'école maternelle, en février 2010. La commune dispose d'un délai de 10 jours pour faire appel du jugement qui conclut qu'en l'absence de délibération du Conseil Municipal il y a lieu de déclarer irrecevable la constitution de partie civile. Le Maire précise qu'une délibération identique avait été adoptée, lors du mandat précédent. Le projet proposé se limite aux juridictions civiles et pour des dommages inférieurs à 10 000 €. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire en urgence à l'ordre du jour ce point qui sera voté en fin de séance.

- Le second concerne l'examen d'un avenant concernant la prolongation de la convention de contrôle technique pour la construction du bâtiment du complexe sportif. Ajout approuvé à l'unanimité.

### **I - FINANCES**

Monsieur le Maire remercie Mesdames BROUSSE, LASSALLE et LE MASSON pour la préparation des documents budgétaires et demande à madame LE MASSON de procéder à leur présentation.

A l'issue de la distribution du diaporama projeté, Madame LE MASSON précise que le budget principal a été préparé sans reprise des résultats 2010 et les budgets annexes avec la reprise.

#### **1 - Vote des trois taxes (n°17-2011)**

Monsieur le Maire **PROPOSE** à l'Assemblée de procéder à une augmentation de 2% du taux d'imposition pour la taxe d'habitation et de maintenir les taux approuvés en 2010 pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

*Arrivée de Madame TAILLANDIER à 19h08.*

Madame LE MASSON explique les raisons de cette hausse : Le souhait de se rapprocher de l'effort fiscal moyen pour conserver les dotations, garantir la capacité d'autofinancement et anticiper une baisse des ressources.

Monsieur FAIVRE souhaite donner lecture d'une intervention pour le groupe « Cap à gauche » :  
« Monsieur le Maire, Mmes. Mr. Les conseillers

### **TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES - +2,04% pour la Taxe d'Habitation**

*L'an passé, vous nous avez proposé une forte augmentation des impôts pour notre commune : le groupe municipal « Cap à Gauche » a voté contre pour la bonne et simple raison que la période était particulièrement difficile et que de nombreuses personnes étaient en difficultés, voire très grandes difficultés.*

*Aujourd'hui, la situation s'est encore dégradée, l'Etat se désengage de plus en plus de ses obligations (cf. Loi des finances 2011, suppression de la taxe professionnelle, étranglement financier des collectivités territoriales) et met en grandes difficultés les collectivités locales.*

*Alors effectivement, la tentation est grande de se tourner du côté de la population ; certes, certaines familles pourront absorber ces augmentations car leurs revenus sont relativement confortables, mais les familles les plus vulnérables de notre commune seront encore plus en difficulté, voire de plus en plus surendettées.*

*Faut-il encourager cette politique qui ne cesse de creuser les écarts ?*

*Faut-il ignorer ces appels au secours d'une partie de la population ?*

*Faut-il rester les yeux fermés et jouer le jeu de celles et ceux qui continuent à favoriser une fracture sociale de plus en plus grande ?*

*La réponse du groupe municipal Cap à Gauche est très clairement NON. Il nous faut agir sans attendre pour inverser ce processus d'étranglement des familles. »*

Monsieur le Maire ajoute que la majorité pense aussi aux familles

Madame LE MASSON indique que 38,4% des foyers trébeurdiniais étaient non imposables en 2009 et qu'ils ne seront pas impactés.

Monsieur le Maire fait observer à Monsieur FAIVRE qu'il n'a pas fait de déclaration en Conseil Communautaire lorsque le taux de la taxe d'habitation a été porté à 12,54%. La majorité de la Commune de Trébeurden s'est abstenue, mais Monsieur FAIVRE a voté pour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, *par vingt voix pour et six contre (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER),*

- **DÉCIDE** de procéder à une augmentation de 2% pour l'année 2011 du taux d'imposition de la taxe d'habitation
- **DÉCIDE** de maintenir les taux la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti
- **DIT** que les trois taxes locales sont fixées pour l'année 2011 selon le détail suivant:

Taxe d'habitation ..... 12,48 %

Taxe foncière (bâti) ..... 18,48 %

Taxe foncière (non bâti) ..... 52,80 %

## **2 - Présentation des budgets**

### **a - Présentation du budget principal 2011 (n°18-2011)**

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à 4 320 953 € (soit + 1,51%) et en investissement à 2 437 022 €. Il comprend les principaux travaux suivant: Le complexe sportif, l'aménagement de Tresmeur, les travaux suite à l'étude FISAC, les aires de camping car et de covoiturage, les travaux sur les bâtiments communaux (notamment au restaurant scolaire), l'achat de terrains, de la voirie et des circulations douces. Une pause dans les investissements sera marquée en 2011 car de lourds équipements ont été réalisés, ces dernières années, pour la satisfaction de tous. Ces crédits comprennent 485 609 € de restes à réaliser et 1 338 276 € de dépenses nouvelles, 522 645 € de remboursement d'emprunts, 50 000 € de dépenses imprévues et 40 492 € d'écritures d'ordre.

Le plus important poste de **dépenses de fonctionnement** concerne les charges de personnel pour environ 1 700 000 €, puis les charges à caractère général (860 000 €), les charges de gestion courante (496 650 €) et les charges financières (149 350 €).

Les principales **recettes de fonctionnement** sont constituées par les impôts et taxes (2 510 311 €), les dotations (1 311 700 €) et les produits des services (267 450 €).

Une présentation en détail porte cette année sur le « Sémaphore » qui fonctionnera sur une année entière (voir le détail de la présentation par fonction dans le document budgétaire). Le budget de la structure s'équilibre à 253 290 €. Il comprend 47 000 € de recettes, 32 500 € d'investissements pour l'acquisition de matériel complémentaire et 5 335 € de crédits pour des travaux (réalisation d'étagères dans la cuisine et d'aménagements dans les bureaux). Les principales dépenses sont constituées des contrats de prestations artistiques (55 000 €), les publications, réceptions et déplacements (25 000 €), les fluides (23 300 €) et l'entretien et la maintenance (11 500 €).

Monsieur le Maire ajoute qu'une attention sera portée sur l'évolution des dépenses, notamment celles de l'énergie. Cet équipement a une vocation culturelle, associative et sociale et donne toute satisfaction. Les dépenses seront réduites en lien avec le travail réalisé par Lannion-Trégor Agglomération sur les flux.

**Les dépenses d'investissement** comprennent 1 248 795 € de dépenses nouvelles (et 485 609 de RAR), 87 566 € de subventions versées, 50 000 € de dépenses imprévues et environ 522 645 € de remboursement de capital.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 30 000 € pour l'acquisition de terrains, de 50 000 € pour l'achèvement de l'opération du centre bourg, de 54 245 € pour l'acquisition de matériel, de 28 000 € pour l'acquisition de matériel de transport, de 158 035 € pour les travaux de bâtiments, de 442 690 € pour l'opération du complexe sportif, de 8 500 € pour les travaux aux écoles, de 364 825 € pour la voirie et les circulations douces, de 111 000 € pour l'aménagement de la promenade de Tresmeur et de 1 500 € pour l'Ile Millau.

Monsieur le Maire souhaite ensuite présenter un diaporama sur la fiscalité.

Il expose que l'effort fiscal dépend de la moyenne nationale et qu'il y a un risque de pertes de dotations si l'effort fiscal baisse. En 2008, l'effort communal était de 1,119547 (pour une moyenne de 1,236251), en 2009 de 1,108329 (pour une moyenne de 1,159803), et en 2010 de 1,099460 (pour une moyenne de 1,175071). Pour la dotation nationale de péréquation (DNP) la part principale ne dépend pas de l'effort fiscal, mais la seconde part oui. A la lecture des chiffres publiés sur le site de la DGCL, certaines communes de strate équivalente ont le double. Pour conserver une DNP majorée de 50% et garder le dotation de solidarité rurale (DSR) fraction bourg centre. Selon les services fiscaux qui considèrent que *« le plus important pour la commune consiste à ne pas perdre la part principale dérogatoire de la DNP. Pour cela une légère augmentation de la fiscalité permettrait de maintenir le ratio de l'effort fiscal dans la fourchette de référence »*.

Monsieur le Maire propose la lecture d'un graphe réalisé par le cabinet Ressources Consultants (qu'il remercie) montrant que la Commune de Trébeurden a connu une dégradation. Par ailleurs, l'encours de la dette, selon les services de la fiscalité, s'élève à 1 404 € pour Trébeurden au 31 décembre 2009 alors qu'il est en moyenne de 1 550 € dans les communes littorales (l'échantillon porte sur des communes dont la proportion de résidences secondaires est supérieure à 20%). Au 1er janvier 2011, il s'élève à 1 468 € mais ce chiffre ne prend pas en compte de subventions, de la vente du terrain de foot, des 1 208 résidences secondaires et il n'y a aucun emprunt dans les budgets annexes.

Monsieur le Maire indique que s'agissant des logements sociaux, 14 constructions sont prévues rue JP Pinot, 11 à Pen Lan, 12 au Gavel, 10 à Boquello et que des crédits d'entretien sont prévus pour l'immeuble de la résidence de Lan ar cleis. Les travaux de viabilisation seront à réaliser par la Commune, pour un montant d'environ 130 000 €, qui s'ils sont ajoutés aux acquisitions de terrains et à la voirie représentent une enveloppe de 500 000 €. Il ajoute que pour l'année 2011, les obligations découlant de la loi SRU ont été satisfaites.

Concernant le développement durable, la Commune a entrepris des actions ciblées et transverses : au restaurant scolaire, dans la résidence Lan ar Cleis, sur les aires de covoiturage et de délestage (merci aux services techniques pour la réalisation de ces travaux), dans le cadre du réaménagement de l'aire de Goas-Treiz, par l'opération des vélos à assistance électrique et le prêt du minibus, par l'entretien des voies sans désherbant.

Madame BOIRON-LAYUS précise que l'Office du tourisme a été retenu pour un projet de développement durable par la Région : Il s'agit de l'équipement en vélos électriques : un partenariat a été noué avec les hébergeurs et les commerçants pour sa mise en œuvre. Les vélos seront en place dans 10 jours environ.

Madame TAILLANDIER se demande si cette opération n'est proposée qu'en été ?

Madame BOIRON-LAYUS explique qu'elle est prévue à l'année par l'office du Tourisme mais que le partenariat avec les professionnels n'est applicable qu'en été. Il faudra réaliser un bilan à l'issue de cette expérimentation.

Madame PRAT-LE MOAL souhaite savoir si les équipements sont achetés ?

Madame BOIRON-LAYUS répond par l'affirmative pour l'office du Tourisme, sinon il existe un partenariat avec le fournisseur « Gitane ».

Madame PRAT-LE MOAL s'interroge sur les pistes et parcours prévus ?

Monsieur le Maire indique que l'existant sera utilisable.

Monsieur FAIVRE souhaite donner lecture d'une intervention pour le groupe Cap à gauche :

### **BUDGET COMMUNAL 2011**

« Concernant les investissements au budget 2011 :

- nous avons attiré votre attention lors du débat budgétaire sur la nécessité d'envisager des solutions pour réduire la facture énergétique et ainsi contribuer à la réduction de l'impact écologique engendré par les énergies fossiles actuellement utilisées dans notre commune.
  - Nous avons demandé, à minima, de lancer les études nécessaires permettant de proposer des solutions aussi bien pour les sanitaires des nouveaux terrains de foot que pour le Sémaphore, la Mairie, les salles de sport, les écoles..
- N'attendons pas une réunion de LTA sur l'efficacité et les conditions de mise en œuvre d'une chaufferie bois,*
- N'attendons pas des contraintes supplémentaires de l'état pour la mise en place de panneaux photovoltaïques,*
- n'attendons pas..... !!!!*
  - Concernant les « bientôt » anciens terrains de foot, rien au budget, ou plutôt, nous envisageons de les vendre à un « promoteur social » : le groupe municipal Cap à Gauche » propose d'y réaliser un lotissement communal,
  - Concernant le foncier, comment allons nous rattraper notre retard en terme de logements sociaux ? Sur quels terrains ? Que prévoyons nous avec la SEM mise en place à LTA ?
  - Concernant les circulations douces, où en est le projet que nous avait présenté Odile Guérin à Goas Treis et Noténo ?

*Pour ces différents points, il nous semble indispensable de faire des prévisions, et donc de prévoir un étalement des investissements sur plusieurs budgets.*

*Ce budget manque d'ambition, d'objectifs et de volonté.*

*C'est pourquoi, nous votons CONTRE ce budget 2011.*

*Merci de votre attention. »*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 05 avril 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par vingt voix pour et six contre (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER),

- **ADOpte** le Budget primitif 2011 de la Commune sans reprise anticipée des résultats 2010.

Monsieur le Maire indique que rien n'est décidé pour le terrain de foot, dont la surface avoisine les 17 000 m<sup>2</sup>, ce qui représente une aubaine alors qu'il faut composer avec la loi littoral, les zones humides et submersibles. De plus, la Commune est en voie de réaliser ses objectifs de construction de logements.

Par ailleurs, les interrogations sont partagées pour la chaufferie bois.

Monsieur CHARTIE rappelle que les taxes ont été maintenues pendant de nombreuses années, et pendant de temps les trébeurdinains ont pu réaliser des économies.

Monsieur le Maire ajoute que sur 90 communes littorales de plus de 3 500 habitants, 80% ont des taux supérieurs.

Monsieur FAIVRE indique qu'il faut aussi tenir compte des bases pour comparer ce qui est comparable.

## **b - Subventions municipales 2011 (n°19-2011)**

Monsieur CHARTIE donne lecture d'un diaporama et invite chacun à examiner les montants proposés dans le document distribué.

Pour le sport, les 19 919 € distribués se répartissent entre 16 associations.

Pour le nautique, 17 200 € d'aides sont proposées pour 6 associations, auxquels s'ajoutent 5 000 € pour l'investissement. Une nouveauté cette année avec le festival des mondes sous marins.

Pour l'action sociale, 4 400 € seront répartis entre 25 associations et une aide spécifique apparaît pour l'anniversaire du foyer du Gavel.

En matière d'action éducative, 7 associations sont aidées pour 500 €.

Pour les associations de loisirs, 7057 € seront versés, ce qui représente 13 associations aidées. 300 € seront attribués en investissement au club d'astronomie. Une nouvelle association apparaît également : Treb doo wap.

La rubrique divers comprend les aides à 6 associations, dont les comités de jumelage.

Enfin, les 6 associations patriotiques (dont la fanfare) recevront 955 €.

Des aides supplémentaires seront versées à 8 apprentis sous forme d'un bon de 100 €. La bourse aux projets sera dotée d'une enveloppe de 2 000 €, la même somme est accordée au conseil communal des jeunes.

Une enveloppe de 77 000 € est aussi accordée sous forme d'aide en nature pour le fonctionnement des associations. Un détail sera donné cette année à chacune d'elle dans le courrier d'attribution qui leur sera adressé.

En conclusion, 79 associations sont aidées, dont 49 se situent à Trébeurden. Elles totalisent 2 550 adhérents. L'aide globale accordée s'élève à 134 500 € (hors aides indirectes, par exemple pour l'aide à l'organisation de manifestations)

Monsieur FAIVRE se demande pourquoi le triathlon n'est pas subventionné ?

Monsieur CHARTIE précise que le run&bike n'a pas lieu cette année et n'est donc pas subventionné.

Monsieur FAIVRE souhaite évoquer les tarifs du Sémaphore car il avait été indiqué lors d'un précédent conseil que les subventions seraient majorées pour tenir compte du surcoût, or les augmentations sont faibles ?

Monsieur CHARTIE répond que pour la première utilisation, seuls les fluides sont dus, la seconde location est plus chère, mais la cuisine était également payante à Mezascol.

Monsieur le Maire ajoute que le succès des repas ou autre permet plus de recettes et le régisseur est mis à disposition, il n'y a pas de location de matériel. Il y a beaucoup de demandes de location de la part des associations.

Monsieur le Maire invite à procéder au vote, les responsables associatifs n'y prenant pas part pour les domaines qui les concernent (*Monsieur CHARTIE pour l'association des 20 kms de la Côte de Granit Rose, Madame BOIRON-LAYUS pour l'école de voile, Madame TOUZE pour le tennis de table, Madame LE HENAF pour l'ALT et Monsieur FAIVRE pour le comité jumelage de Newton Ferrers et Noss Mayo*)

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de l'accélération et de la simplification budgétaire, il convient de fixer, en début d'exercice, la nature et le montant des subventions allouées par la Commune :

**Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes en 2011 :

### **Associations sportives :**

**19 919,00 euros**

#### **\* Subventions pour les activités**

- Club Trégorois Handisports
- SCT Badminton
- Judo
- Football
- SCT Gymnastique
- AL Handball
- SCT Tennis
- SCT Tennis de Table
- SCT Yoga
- Sport 22 (suivant convention)
- SCT Basket
- Trégor Boxing
- Art et harmonie
- ERA (Aïkido)
- SCT Bien Etre

	<b>2010</b>	<b>2011</b>
	160	160
	422	422
	1580	1467
	4775	3763
	1313	1304
	4813	6087
	1804	1624
	816	528
	390	406
	506	650
	311	346
	495	520
	200	0
		200
	200	352
	<b>17 785</b>	<b>17 829</b>

#### **\* Subvention pour les manifestations**

- 20 Km Côte de Granit Rose
- épreuve du Run & Bike (Triathlon de Lannion)
- Tennis Club de Lan Kerellec (Tournoi)
- AL Handball (30<sup>e</sup> anniversaire tournoi F. Provost)

	<b>2010</b>	<b>2011</b>
	1290	1290
	210	0
	360	500
		300
	<b>1 860</b>	<b>2 090</b>

**Sous-Total**

**Associations Nautiques :**

17 200 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Ecole de Voile
- Yacht-club
- ATPP
- WINDSURF 22
- Comité local SNSM

2010	2011
5000	5000
670	670
0	1000
200	200
880	880
<b>6 750</b>	<b>7 750</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- Yacht-club (Trégor classic)
- Cap Plongée (Festival sous-marin)

1250	1250
	3200
<b>1250</b>	<b>4450</b>

**\* Subvention d'investissement**

- ATPP (acquisition de bateau)
- Ecole de Voile (acquisition de bateau)

2000	0
5000	5000
<b>7000</b>	<b>5000</b>

**Associations d'Action Sociale :**

4 400 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Prométhée
- Domicile Action Trégor (Aide aux Mères)
- CLIC (personnes âgées)
- Croix Rouge
- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Ligue contre le Cancer
- Mucovicirose asso Pierre Le Bigaut
- Groupement sanitaire Canton de Perros
- Donneurs de sang du Léguer
- Association Roumanie
- La Bourse aux Vêtements
- Visite des malades hospitalisés
- JALMALV
- Alcool assistance - La Croix d'or
- Société Saint Vincent de Paul
- Association de soins palliatifs
- La Malle à Malices
- Comité d'Animation du Foyer du Gavel
- Enfance majuscule
- Un enfant, une famille bretonne
- Solidarité rurale
- Trégor Sénégal
- Abodzokpo
- Emmaüs

2010	2011
75	75
210	210
175	175
110	110
110	110
110	110
210	210
100	100
100	50
110	110
1270	1270
170	170
90	90
100	100
80	80
110	110
100	100
110	110
210	210
75	75
75	75
50	50
100	100
200	200
100	100
<b>4 150</b>	<b>4 100</b>

Sous-Total

**Associations d'Action Éducative :**

855 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Œuvre des Pupilles des Ecoles Publiques
- FILEA
- ADAPEI
- Foyer Socio-Educatif Collège Pleumeur-Bodou
- AL LEVRIG
- R.A.S.E.D.
- Association sportive (CES Pleumeur-Bodou)
- Skol Diwan
- Appel Saint-Dominique

2010	2011
80	80
210	0
110	110
110	110
50	50
195	195
260	260
50	50
110	0
<b>1 175</b>	<b>855</b>

Sous-Total

Associations de Loisirs :

7 057 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Union des Amicales Laïques
- Union des Amicales Laïques (Téléthon)
- Amicale Laïque Activités Culturelles
- Amicale des retraités
- Société de chasse
- Kanerien Trozoul
- Le Chat Botté
- Bibliothèque pour tous
- AL Modern Jazz
- Radomisol
- La Boule Trébeurdaise
- Musique pour tous
- association trebeurdaise de Sudoku
- Chorale Treb Doo' Wap

2010	2011
100	100
100	100
560	576
280	280
380	380
171	214
336	398
240	328
2060	1806
1890	1750
320	150
230	275
200	200
	200
<b>Sous-Total</b>	<b>6 867</b>
	<b>6 757</b>

Associations Diverses

2 305 euros

**\* Subvention pour les activités**

- ADPC 22 Protection Civile
- Ligue de Protection des Oiseaux
- Société protectrice des animaux (Pommerit Jaudy)
- Comité de Jumelage (Villanuova)
- Comité de Jumelage (10è anniversaire)
- Comité de Jumelage (Yealm)
- Comité de Jumelage (cérémonie jumelage + 20 ans Yealm)
- Trebeurden Les Années Folles
- 50è anniversaire Ecole de Voile

2010	2011
65	65
90	90
150	150
800	800
300	0
800	800
300	0
750	150
300	0
<b>Sous-Total</b>	<b>3 555</b>
	<b>2 055</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- Comice Agricole du Canton

250	250
<b>Sous-Total</b>	<b>250</b>

- DIT que les subventions énumérées ci-dessus, d'un montant total de **47 431,00** seront inscrites au Budget 2011 de la Commune, chapitre 65, article 65748

**\* Subventions pour les activités**

- Amicale des anciens Cols Bleus
- UFAC
- FNACA
- ANACR
- ANAI

2010	2011
95	95
95	95
95	95
95	95
95	95
<b>Sous-Total</b>	<b>475</b>
	<b>475</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Cérémonies Patriotiques
- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Fête Nationale du 14 juillet

320	320
200	200
<b>Sous-Total</b>	<b>520</b>
	<b>520</b>

**B - Présentation des budgets annexes (n°20-2011)**

Pour le budget de l'eau potable, la section de fonctionnement s'équilibre à 200 965 € et celle d'investissement à 219 459 €

L'exploitation comprend 11 000 € de charges à caractère général, 16 600 € de charges de personnel, 160 173 € de virement à l'investissement et 13 192 € d'opérations d'ordre en dépenses; En recettes, le produit de la redevance s'élève à 82 000 €, les produits exceptionnels à 6 500 € et le résultat reporté de 112 465 €.

En investissement, il est prévu 5 000 € pour les dépenses d'immobilisations corporelles et 214 460 € pour les immobilisations incorporelles.

Monsieur FAIVRE indique que son groupe, comme les années précédentes, votera contre ce budget car ce service n'est pas exploité en régie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par vingt voix pour et six contre (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER),

- **ADOPTE** le Budget primitif 2011 du service public de l'eau potable, avec reprise anticipée des résultats de l'année 2010,

*Pour le budget du port de plaisance*, la section de fonctionnement s'équilibre à 45 813 € et celle d'investissement à 29 981 €

L'exploitation comprend 3 320 € de charges à caractère général, 34 500 € de charges de personnel, 2 500 € de charges de gestion courante, 2 201 € d'opérations d'ordre, et 3 291,82 € de déficit reporté en dépenses; En recettes, le produit du service s'élève à 33 113 € et les produits exceptionnels à 12 700 €.

En investissement, il est prévu 3 000 € pour les dépenses d'immobilisations corporelles et 26 906 € pour les immobilisations incorporelles, auxquelles s'ajoutent 75,25 € de restes à réaliser;

*Pour le budget des pompes funèbres*, la section de fonctionnement s'équilibre à 25 100 € et elle comprend un déficit reporté de 24 969,71 €.

*Pour le budget de délégation de gestion de l'assainissement*, la section de fonctionnement s'équilibre à 151 053 €, qui se répartissent entre 74 835 € de charges à caractère général et 76 238 € de charges de personnel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le budget primitif 2011 du service public du port de plaisance et du service pompes funèbres avec reprise anticipée des résultats de l'année 2010, ainsi que le budget de la délégation de gestion du service assainissement.

### **3 - Transferts de résultats à LTA (n°21-2011)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 30 juillet 2010 portant approbation du transfert de la compétence assainissement collectif à LTA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et expose que les résultats du budget annexe doivent être réintégrés au budget de la Commune puis reversés à LTA. Il donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire afférent à la compétence « assainissement collectif »

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2010 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor à la compétence « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

CONSIDERANT que lorsqu'une compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) concerne un service public industriel et commercial (SPIC) comme l'assainissement collectif, le transfert présente des particularités dans la mesure où le service, qui était généralement individualisé dans un budget annexe, doit de la même façon être géré dans un budget spécifique de l'EPCI et financé par la redevance acquittée par les usagers,

CONSIDERANT que les études préalables au transfert de la compétence « assainissement collectif » ont été réalisées sur l'hypothèse d'une reprise par Lannion-Trégor-Agglomération des résultats des budgets annexes communaux afin d'aider au maintien de la politique tarifaire mise en place par la Commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficit,

- **INTEGRE** dans le budget principal de la Commune les résultats suivants du budget annexe « assainissement collectif » :

001 - Excédent d'investissement : 334 233,45 €

002 - Excédent de fonctionnement: 154 586,79 €

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'agglomération des résultats repris au budget principal de la commune, sous réserve des déductions liées au rachat de biens suivant délibération du 22 décembre 2010 :

1068 - Investissement - dépenses : 260 694,45 €

678 - Fonctionnement - dépenses : 154 586,79 €



#### **4 - Sollicitation des subventions d'équipement (n°22-2011)**

VU le budget primitif 2011,

Considérant qu'il est nécessaire, pour faciliter l'instruction des demandes, d'autoriser le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2011.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour le matériel d'équipement de tous les services,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2011,
- **DIT** que ces financements seront sollicités notamment auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, du Conseil Régional, de la Direction de la cohésion sociale, et auprès de la Communauté d'Agglomération pour les fonds de concours.

#### **5 - Fixation de loyers (n°23-2011)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la gestion de la résidence de Lan ar Cleis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 par l'organisme Bâtiments et Styles de Bretagne, et propose de procéder à la révision des loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Il précise que l'indice de référence a été modifié par l'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005. Il convient désormais d'utiliser l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers) au lieu de l'indice du coût de la construction comme indiqué dans la convention signée avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 04 juillet 1994.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation s'élève à 1,45%.

Madame PRAT-LE MOAL indique qu'il semble que Côtes d'Armor Habitat ait procédé à un gel des loyers.

Monsieur FAIVRE ajoute que CAH a la volonté de tenir compte des difficultés liées à la crise ;

Monsieur MAINAGE pense que CAH a des ressources.

Madame LE HENAFF évoque les problèmes des gels de loyers qui sont ensuite suivis de fortes hausses ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt voix pour et six contre (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER),**

- **APPROUVE** la révision des loyers de la résidence de Lan ar Cleis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- **DIT** que la révision résultera de la variation de l'indice IRL publié par l'INSEE conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention signée avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 04 juillet 1994 (soit indice IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010/ indice IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009).

#### **6 - Tarifs 2011**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOYER de procéder à la présentation.

##### **a - Travaux de busage (n°24-2011)**

Il est proposé de reconduire les tarifs 2010 pour les travaux de busage et de branchement au réseau d'eaux pluviales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des branchements eaux pluviales selon le détail suivant :

- diamètre 125                      1 228 €

- diamètre 160                      1365 €

- le ml supplémentaire            112 €

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des travaux de busage à 39 € le ml

##### **b - CAP SPORT PAQUES (n°25-2011)**

Il est proposé de fixer les tarifs pour la participation aux activités CAP'SPORTS durant les vacances de Pâques 2011, organisées conjointement avec les centres de Trégastel et Pleumeur-Bodou pour le stage sport-nature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur BOYER directeur du Cap plongée n'ayant pas pris part au vote)**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des activités CAP'SPORTS des vacances de pâques 2011 selon le détail suivant :
- 1 - Stage sport et nature 9/12 ans (4 jours, 13 places), par enfant : 20,00 €
- 2 - Stage ados 13/16 ans (5 jours, 8 places), par enfant : 20,00 €

### **c - Droits de place des marchés (n°26-2011)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'examen des tarifs 2011 au cours du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, il avait été précisé qu'une réflexion était en cours pour harmoniser les droits de place des marchés du mardi à Crech' Hery, du terroir le vendredi au cours des mois de juillet et août et dorénavant du bourg le samedi matin.

Monsieur JOUANY, Maire-Adjoint, expose la nouvelle grille tarifaire, qui comprend une dégressivité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des droits de place des marchés selon le détail suivant :
- emplacement annuel: 13 € le mètre linéaire
- emplacement semestriel: 20 € le mètre linéaire
- emplacement bimensuel: 11,50 € le mètre linéaire
- emplacement journalier: 3 € minimum et 1 € le ml supplémentaire
- branchement électrique : 0,85 € par marché
- stationnement de véhicule: 1 € par marché

## **II - PERSONNEL COMMUNAL**

### **1 - Emplois saisonniers (n°27-2011)**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et informe l'Assemblée de la réunion de sélection des candidats prévue le 19 avril. Cette année, un agent sera recruté pour le secrétariat de Cap Armor suite au départ en retraite de l'agent qui était à ce poste.

Madame BOIRON-LAYUS s'interroge sur la durée du recrutement de l'ASVP qui devait être allongée afin de tenir compte de la période d'apprentissage.

Monsieur CHARTIE indique que les recrutements seront adaptés aux besoins, comme par exemple au service administratif.

**Vu** les nécessités inhérentes à la saison estivale 2011 (service administratif, CLSH, Cap Armor, service technique : entretien et surveillance des plages, entretien des rues, des parkings, des sanitaires, etc ...) ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** le recrutement d'agents temporaires pour les périodes suivantes :
- un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe du 04 juillet au 31 juillet 2011, puis du 01 au 28 août 2011 à temps non complet (28/35)
- au CLSH : quatre adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe du 04 juillet au 02 septembre 2011 à temps complet.
- Cap Armor : un directeur du 30 juin au 30 août 2011, un animateur et un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe du 04 juillet au 27 août 2011 à temps complet
- trois adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe du 04 au 30 juillet 2011, puis du 01 au 26 août 2011 inclus à temps complet
- trois ramasseurs de papiers du 27 juin au 17 juillet, puis du 18 juillet au 07 août, puis du 08 août au 28 août 2011 à temps non complet(26/35)
- un agent chargé du nettoyage et des corbeilles du 04 juillet au 31 juillet 2011, puis du 01 au 28 août 2011 à temps complet
- un agent chargé de l'entretien des sanitaires du 04 juillet au 31 juillet 2011, puis du 01 au 28 août 2011 à temps complet

- un agent de plage (Pors Mabo) du 04 au 24 juillet, puis du 25 juillet au 14 août et du 15 août au 04 septembre 2011 à temps non complet (33,5/35)
  - un agent chargé de la gestion des gîtes de l'île Milliau du 18 juin au 25 septembre 2011 à temps non complet (24/35)
  - un agent de surveillance de la voie publique du 04 au 31 juillet inclus puis du 01 au 28 août 2011 inclus à temps non complet (28/35)
  - cinq agents SNSM chargés de la surveillance des plages de Tresmeur et Pors-Termen du 01 au 31 juillet puis du 1<sup>er</sup> au 31 août 2011 inclus à temps complet, selon convention.
- **DIT** que les crédits correspondants à ces recrutements sont inscrits au budget 2011 et que ces agents seront rémunérés au prorata de leur temps de travail.

## **2 - Ratios d'avancement de grade (n°28-2011)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'introduction par l'article 49 de la loi du 19 février 2007 d'un système de ratios promus-promouvables en lieu et place des quotas statutaires d'avancement de grade. Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires susceptibles d'être promus est déterminé par un taux, qui peut varier de 0% à 100%, appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 25 janvier 2011,*

- **APPROUVE** la mise en place des ratios selon le détail suivant :
- adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe: 100%,
- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe: 100%,
- adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe: 100%,
- adjoints technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 100%,
- gardien de police municipale: 100%,

## **III - AFFAIRES FONCIERES**

### **1 - Cession d'un immeuble (n°29-2011)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2011, l'autorisant à saisir le service des domaines pour connaître la valeur vénale de l'immeuble « ex-hôtel de la Corniche » construit en 1925, situé place de Crec'h Hery sur la parcelle cadastrée section AI n°439.

Cet immeuble a une SHON de 354 m<sup>2</sup> et une surface habitable d'environ 250 m<sup>2</sup>. A l'arrière se trouve la parcelle AI n°441 d'une contenance de 373 m<sup>2</sup> mise en vente avec le présent immeuble.

La détermination de la valeur vénale selon l'estimation du service France Domaine, en date du 3 mars 2011, est de 200 000 € (marge de négociation de 10 %).

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu plusieurs sollicitations, dont celle d'un service du Conseil Général, mais le constat est celui des nombreux travaux à réaliser. Les renseignements relatifs à la vente pourront être obtenus en Mairie.

Monsieur FAIVRE se demande s'il faut se séparer du patrimoine dans une commune littorale ? La vente du bâtiment de Kérariou est aussi prévue, ainsi que celle du stade. Il faut prévoir une réflexion globale, notamment au regard du besoin des associations.

Monsieur le Maire répond que les associations disposent déjà de beaux outils : Le Sémaphore, la maison des associations, le Cap plongée, l'école de voile. Le bâtiment de la corniche est spécifique car il nécessite des travaux, celui de Kérariou est en meilleur état et il est utilisé. Faut-il le laisser se dégrader ? L'idée est de s'en séparer pour faire une autre opération.

Monsieur FAIVRE s'interroge sur les besoins des artistes ?

Monsieur le Maire évoque la réflexion en cours sur le devenir du centre de tri. Il ajoute que le bâtiment de Kérariou intéresse des promoteurs sociaux mais pas celui de la corniche.

Monsieur FAIVRE répète qu'il faut une étude globale.

Monsieur CHARTIE pense qu'il n'y a pas actuellement de manque de salles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt voix pour et six contre (Messieurs FAIVRE, JEZEQUEL, NEDELLEC, mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, TAILLANDIER),**

**- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente de l'immeuble situé place de Crec'h hery sur la parcelle cadastrée section AI n°439 et la parcelle cadastrée AI n°441 d'une contenance de 373 m<sup>2</sup> selon l'estimation établie par les services de France Domaines.

## **2 - Echange de parcelles (n°30-2011)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de les courriers en date du 4 février 2011 de Monsieur et Madame ROUDAUT et de Monsieur et Madame SALVI qui proposent, afin de pouvoir réaliser un projet de construction dans le lotissement du « Clos de Molène », de céder à la commune la parcelle AM n° 1176 (151 m<sup>2</sup>) en échange de 8 m<sup>2</sup> de foncier communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- ACCEPTE** l'échange de la parcelle cadastrée AM n°1176, d'une contenance de 151m<sup>2</sup>, contre une surface communale d'environ 8 m<sup>2</sup> bordant la parcelle cadastrée AM n°1189 afin de réaliser un alignement de voirie.

**- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cet échange,

**- AUTORISE** Monsieur le Maire lancer la consultation en vue de l'arpentage et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de celui-ci,

**- DESIGNE**, sous réserve de l'avis concordant des demandeurs, Maître PEDRON notaire à Pleumeur-Bodou pour procéder à la rédaction de l'acte,

**- DIT** que l'intégralité des frais seront supportés pour moitié par les demandeurs et la Commune.

## **IV - SENTIER D'INTERPRETATION**

### **(n°31-2011)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Contrat de Station Touristique a pour mission la coordination liée à la mise en place d'actions ciblées destinées à doter le territoire d'équipements, ou d'outils, de nature à favoriser le développement du tourisme hors saison. A cet égard, les membres du Comité de Suivi du Contrat de Station ont acté la création d'un circuit d'interprétation sur la thématique identitaire du granit.

Madame BOIRON-LAYUS précise qu'afin de travailler à l'échelle d'un territoire cohérent sur le plan identitaire, mais aussi géologique puisqu'il s'agit de granit, l'intégration de la commune de Perros-Guirec au projet a été actée par les élus des 4 communes.

Le circuit sera donc déployé sur les communes de Trégastel, Trébeurden, Pleumeur-Bodou, et Perros-Guirec.

Il s'agit de renforcer l'attractivité touristique du territoire en créant un réel produit touristique destiné à « faire venir », et exploitable par les acteurs du tourisme dans leur ensemble. A cet égard, une des missions du circuit est de faire circuler les visiteurs sur les autres boucles ou parties du circuit, pour créer une synergie touristique entre les communes.

Pour jouer son rôle d'outil de développement, le circuit devra répondre à une demande du public qui cherche aujourd'hui à découvrir « autrement » une région.

- en proposant une approche sensible (et non un simple guide de découverte).
- en mettant en œuvre des supports de découverte innovants.
- en modulant les informations délivrées selon les attentes des différentes cibles (par des angles de lectures qui constitueront autant de « prétextes » pour visiter le territoire).
- dans le respect d'un environnement protégé.

A partir des sites identifiés, les messages d'interprétation seront déclinés sur les lignes suivantes :

- Le granit, essence de nos paysages : environnement, géomorphologie...
- Ce que le granit a fait de l'homme : histoire, extraction du granit...
- Ce que l'homme a fait du granit : mégalithes, approche artistique et architecturale (patrimoine bâti traditionnel et architecture balnéaire).

L'objectif pédagogique est d'apporter une compréhension culturelle (voire scientifique) et émotionnelle du lieu, complémentaire aux pratiques de loisirs et de détente, à travers différentes approches, en faisant le lien entre les autres sites du territoire :

- la géologie, la géomorphologie
- les aspects naturalistes (habitat naturel...)
- les paysages identitaires
- l'utilisation économique (carrières, tourisme)
- l'utilisation dans l'architecture
- l'histoire (mégalithes, toponymie...)
- l'utilisation artistique (sculpture, peinture, littérature...)
- Les sites seront reliés par le fil conducteur de l'interprétation, et l'on jouera sur le mélange des modes de déplacement (voiture, à pied, cyclo...).
- Les circuits intégreront également les lieux accessibles par desserte autobus, et s'appuieront sur les réseaux d'autocaristes.
- Des « extraits » du circuit seront accessibles aux personnes handicapées.
- Enfin, en marge de l'approche sensible (interprétation), un circuit des « incontournables » de la Côte de Granit Rose, complètera le projet, pour fournir un itinéraire-carte postale aux « visiteurs éclairs ».

L'utilisation de divers média est prévue, avec une volonté forte d'utiliser des média de guidage et de découverte interactifs, innovants sur le plan technologique, qui pourront par ailleurs constituer une vitrine technologique pour des entreprises Trégorroises (et pourquoi pas le son 3D). Ils seront :

- Implantés sur sites avec un souci d'intégration dans le paysage et d'approche sensible.
- Utilisables en itinérance par le visiteur :
  - a. à partir d'un Smartphone,
  - b. à partir de matériel loués par les Offices de Tourisme,
- Consultables dans les Offices de tourisme sous forme de tables tactiles.
- Outils de promotion : conception d'un outil de promotion du circuit (comprenant le vecteur internet) en lien avec les éditions touristiques des Offices de Tourisme.

Un plan de communication sera construit afin de valoriser ce produit touristique (site internet, liaisons avec LTA, le CDT, CRT...).

Les acteurs du tourisme seront sensibilisés et mobilisés autour de ce dispositif.

Le circuit constituera un outil à disposition des hébergeurs pour la création de séjours à thème, en fonction des cibles évoquées plus haut. Les équipements sportifs et de loisirs du territoire seront également impliqués dans la construction du circuit. (Parc du Radôme, plongée, voile...)

Ce produit devra également être un outil de découverte pour les scolaires, et des actions seront entreprises dans ce sens.

Le projet s'articule en 2 phases :

- Une phase étude qui porte sur la création des tracés des circuits, des messages, des scénarii et des supports média. Cette phase constitue une opération ferme. Elle se déroulera sur le premier semestre 2011, et son coût estimatif s'élève à 37 500 €HT pour les 3 communes du contrat de station (hors subventions)
- Une phase réalisation et installation qui couvre l'acquisition et l'installation des médias, et leur programmation pour la partie numérique. Cette phase est conditionnelle, et sera évaluée en fonction des résultats de l'étude (phase 1). Cette phase, se déroulera en 2012, et son coût estimatif s'élève à 187 575 € HT pour les 3 communes du contrat de station (hors subventions)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le projet et de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire à sa réalisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADHERE** au groupement de commandes et approuve la convention
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes
- **ACCEPTE** que la Commune de Trégastel soit le coordonnateur du groupement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché dont il assurera l'exécution et tous les documents y afférents.
- **PROCEDE** à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres de la Commune de Trébeurden pour participer à celle sur le groupement de commandes relative au projet de sentier d'interprétation de la Côte de Granit Rose ;
- Membres présents: 24
- Membres représentés: 2
- Suffrages exprimés: 26

**Election de Monsieur Michel LISSILLOUR en qualité de membre titulaire et de Monsieur Jacques MAINAGE en qualité de membre suppléant par 26 voix pour.**

## **V - MARCHES PUBLICS**

### **1- Avenant n°4 lot n°1 - (n°32-2011)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un avenant au marché passé entre la Commune et le groupement ESCEEV-HELARY, titulaire du marché de travaux du lot n°1 : Terrassements/sols sportifs/Assainissement/Aménagements paysagers/réseaux/mobilier de jeu, du marché de construction d'un complexe sportif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'accepter l'avenant n°4 au marché de travaux du lot n°1 relatif au remplacement dans le C.C.A.P. du marché de l'indice de révision des prix concernant les travaux de réseaux souples (l'index TP10-2 est remplacé par l'index TP10a).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 et toute pièce destinée à matérialiser cette décision.
- **DIT** que le montant du marché est inchangé.

### **2- Avenant n°5 lot n°1 - (n°33-2011)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un avenant au marché passé entre la Commune et le groupement ESCEEV-HELARY, titulaire du marché de travaux du lot n°1 : Terrassements/sols sportifs/Assainissement/Aménagements paysagers/réseaux/mobilier de jeu, du marché de construction d'un complexe sportif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'accepter l'avenant n°5 au marché de travaux du lot n°1 relatif à la prolongation des délais d'exécution de travaux de trois semaines pour permettre la finalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 et toute pièce destinée à matérialiser cette décision.
- **DIT** que le montant du marché est inchangé.

### **3- Avenant n°1 - convention CT - (n°34-2011)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant en plus value au marché passé entre la Commune et la société VERITAS attributaire du marché de prestations relatives à la mission de contrôle technique (CT).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'accepter l'avenant n°1 au marché de prestations CT de l'opération de construction du complexe sportif relatif à une plus value de 880,20 € HT, dont l'objet est l'extension de la mission pour une durée d'un mois et demi suite à la prolongation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et toute pièce destinée à matérialiser cette décision,
- **DIT** que le montant du marché est porté de 4 890 € HT à 5 770,20 € HT.

#### **4- Eclairage public (n°35-2011)**

VU le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public - programme 2011- du balisage de la digue de Tresmeur préparé par le Syndicat Départemental d'Electricité d'un montant estimatif de 21 500 € TTC, coût des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre, et aux conditions définies dans la convention « travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence »

Le descriptif des travaux comprend la réalisation du raccordement, la fourniture et la pose de deux lanternes d'ambiance et de 6 projecteurs à LED.

- **DIT** que la commune ayant transféré la compétence de basse électricité au syndicat d'électricité, ce dernier bénéficiera du FCTVA et percevra une subvention d'équipement au taux de 62% (soit 13 330 € TTC), calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

### **VI - SENTIERS DE RANDONNEE**

#### **(n°36-2011)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Lannion-Trégor Agglomération a mené une opération de restauration des sentiers de randonnée pour les communes intéressées. En parallèle, un guide de randonnée « balades en Trégor - de la Côte de Granit Rose aux Vallées de la Lieue de Grève » décrivant 39 circuits du territoire a également été édité par la communauté d'agglomération et mis à disposition dans les offices de tourisme.

Madame BOIRON-LAYUS ajoute qu'afin de compléter ce travail sur les sentiers de randonnée, la communauté a proposé aux communes de réaliser des panneaux d'entrée de boucle qui permettront, d'une part, de bien identifier le départ des sentiers mais aussi d'harmoniser sur le territoire la signalétique liée à la thématique randonnée (un panneau maximum par boucle de randonnée).

La commune souhaite confier à LTA la réalisation de panneaux d'entrée de boucle pour les circuits :

- |                                                                                                                                                                            |   |                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circuit des mégalithes</li> <li>- Circuit des chapelles</li> <li>- Mer bois et landes</li> <li>- Circuit des douaniers</li> </ul> | } | <p>Lieu de départ identique, boucles<br/>regroupées sur le même panneau</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------|

Le coût de ce projet prévu en 2011 serait de 1 580,14 € T.T.C. pour la commune (hors subvention). La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Agglomération qui sollicitera les subventions conformément au plan de financement ci-dessous et versera un Fonds de Concours à la commune.

Le plan de financement des panneaux d'entrée de boucle est le suivant :

- Contrat de pays : 28,5% sur le T.T.C.
- LTA : 35,75% sur le H.T.
- Commune : 35,75% sur le H.T. + reliquat T.V.A.

*La Fédération Française de Randonnée Pédestre, identifiée comme financeur potentiel, a été sollicitée mais n'a pas encore confirmé sa participation au financement des panneaux agréés. Si la participation de la F.F.R.P. était confirmée, elle viendrait en déduction de la participation des collectivités locales (LTA et Commune).*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de confier à Lannion-Trégor Agglomération la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération et de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- **ACCEPTE** de mandater à Lannion-Trégor Agglomération le solde non financé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **V - PLU DE LANNION**

### **(n°37-2011)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception, par lettre du 21 mars 2011, de la notification de la délibération portant lancement de la révision générale du plan local d'urbanisme de la ville de Lannion. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur son souhait d'être associé ou consulté dans le cadre de cette procédure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DEMANDE** à être associé à la procédure de la révision générale du plan local d'urbanisme de la ville de Lannion,
- **DESIGNE** Monsieur Lucien RIOU en qualité de délégué titulaire et Monsieur Pierre-Louis GAUTIER en qualité de délégué suppléant pour représenter la Commune de Trébeurden.

## **V - GROUPEMENT TRANSPORTS**

### **(n°38-2011)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place de transports spéciaux tels que piscine, classes sportives, déplacement des enfants des écoles primaires, sorties des centres de loisirs, Lannion Trégor agglomération assure l'exécution des prestations de transports d'enfants. Aussi, un marché avait été lancé courant 2008 et prendra fin le 31 août 2011.

Afin de simplifier le fonctionnement actuel dans lequel Lannion Trégor Agglomération sert d'intermédiaire entre les communes et les transporteurs et refacture aux communes les transports effectués en prenant une partie en charge, il convient de lancer une nouvelle consultation pour les prestations de transports spéciaux d'enfants en groupement de commandes.

Ce groupement est constitué en vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics en vue d'attribuer un marché de prestations de transports spéciaux.

Le mode de dévolution du marché est un marché à bons de commande passé par appel d'offres ouvert dont chaque collectivité sera responsable de son exécution selon les articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics selon les lots suivants :

- **Lot 1** : Marché pour les transports spéciaux d'enfants pour les communes du **secteur de Plestin-Les-Grèves** avec un montant annuel minimum de 18 000 € H.T. et un montant annuel maximum de 50 000 € H.T.
- **Lot 2** : Marché pour les transports spéciaux d'enfants pour les communes du **secteur de Lannion** avec un montant annuel minimum de 27 000 € H.T. et un montant annuel maximum de 65 000 € H.T.
- **Lot 3** : Marché pour les transports spéciaux d'enfants pour les communes du **secteur de Perros-Guirec** avec un montant annuel minimum de 20 000 € H.T. et un montant annuel maximum de 80 000 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADHERE** au groupement de commandes et approuve la convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commandes
- **ACCEPTE** que Lannion Trégor Agglomération soit le coordonnateur du groupement
- **ACCEPTE** le mode de dévolution de ce marché, soit par appel d'offres ouvert, soit par la procédure négociée (art 35 du CMP) en cas d'appel d'offres infructueux
- **AUTORISE** le représentant de Lannion-Trégor Agglomération, coordonnateur du groupement à lancer la procédure de consultation et signer tous les documents afférents à la consultation



- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché dont il assurera l'exécution et tous les documents y afférents.

- **PROCEDE** à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres de la Commune de Trébeurden pour participer à celle sur le groupement de commandes relative aux transports spéciaux d'enfants.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame LE MASSON (titulaire) et de Monsieur CHARTIE (suppléant)

Monsieur FAIVRE propose la candidature de Monsieur NEDELLEC (titulaire) et la sienne en qualité de suppléant

- Membres présents: 24

- Membres représentés: 2

- Suffrages exprimés: 26

**Election de Madame LE MASSON en qualité de membre titulaire et de Monsieur Gérard CHARTIE en qualité de suppléant par 16 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions.**

## **VII- DIVERS**

### **Autorisation d'ester en justice (n°39-2011)**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, selon les informations données en début de séance, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la Commune est amenée à assurer sa défense devant les juridictions civiles pour les dommages inférieurs à 10 000 €, y compris en appel, et à l'exception des cas où elle serait atraite devant la juridiction pénale ;

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés, et particulièrement lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile ;

Enfin, il serait utile de confier au Maire le soin de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts ;

### ***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité:***

*Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 04 avril et du 13 juin 2008 accordant au Maire trois délégations,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-22, 11° et 16°, et L.2122-23 ;*

*CONSIDÉRANT qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que Monsieur le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, dans les cas ci-dessus visés ;*

- **DONNE** pouvoir au Maire d'ester en justice (délégation n°4):

- en défense devant les juridictions civiles pour les dommages inférieurs à 10 000 €, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la commune serait elle-même atraite devant une juridiction pénale ;

- en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion

- dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales ;

- **DONNE** pouvoir au Maire de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts.

Monsieur Le Maire est invité à rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 21 heures 13

Le Président de séance,  
Michel LISSILLOUR,

La secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF,

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

BESCOND Françoise		PICARD Armelle	
BOIRON-LAYUS Bénédicte		RIOU Lucien	
BOYER Laurent		ROUZIÈRE Yanne	
CHARTIE Gérard		TOUZE Christine	
COJAN Bernard		VELLA Pascal	
GAUTIER Pierre Louis		FAIVRE Alain	
GUERIN Odile		HOUSTLER Colette	
JOUANY Jean-François		JEZEQUEL Patrick (P)	
LEBRETON Solange		NEDELLEC Yves (P)	
LEFEBVRE Estelle		PRAT-LE MOAL Michelle	
LE GUEN Yvon		TAILLANDIER Vandine	
LE MASSON Géraldine		DUGLUE Jacques	Absent
MAINAGE Jacques			